

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —

Artassens - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour



DEL2026-012

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 12 mars à 19h, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur LAFENÊTRE Jean-Luc, Président.

Membres en exercice	29
Quorum	15
Présents	22
Votants	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation : Le 27 février 2026	

Etaient présents à l'ouverture de la séance : BERGES Didier - BOUEILH Fabienne - BRAULT Huguette - BRETHOUS Jean-Pierre - CLAVÉ Thierry - CONSOLO Cyrille - DARGELOS Jean-Emmanuel - DAUGA Patrick - DELEPAU Jean-François - DESCAT Patrice - DUCLAVÉ Jean-Michel - FUMERO Christine - LAFENÊTRE Jean-Luc - LAFITE Jean-Claude - LALANNE Evelyne - LALANNE Jean-Claude - LARROSE Christophe - LEROY Lucie - OGÉ Philippe - PERRIN Cathy - RAULIN Nicolas - SANSOT Michel

Absents, excusés : BIARNES David - DISCAZEAX Maryline - HÉBRAUD Eliane - LACOUTURE Odile - METZINGER-THOMAS Françoise - PEDEHONTAA Jean-Philippe - POULIT Valentin

Procurations : BIARNES David à LARROSE Christophe - HÉBRAUD Eliane à LAFENÊTRE Jean-Luc - LACOUTURE Odile à BRETHOUS Jean-Pierre - PEDEHONTAA Jean-Philippe à BOUEILH Fabienne

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique pour l'exercice 2025 concernant le budget principal et ses budgets annexes,

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLAVÉ, Vice-Président,

Ce dernier présente le compte financier unique du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2025 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Prévu :	11 267 000,00	Dépenses	Prévu :	4 556 000,00
	Réalisé :	5 250 433,40		Réalisé :	2 475 499,07
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	772 672,00
	Résultat reporté (R002)	0,00		Résultat reporté (R001)	585 136,53
Recettes	Prévu :	11 267 000,00	Recettes	Prévu :	4 556 000,00
	Réalisé :	6 125 496,37		Réalisé :	1 804 482,33
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	1 176 466,00
	Résultat reporté (R002)	5 358 283,16		Résultat reporté (R001)	0,00

Résultat global net de l'exercice	204 046,23
Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)	4 977 192,86
Résultat de clôture de l'exercice (avec prise en compte des RAR)	5 380 986,86

ZONE ARTISANALE DE GUILLAUMET :

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Prévu :	1 909 957,46	Dépenses	Prévu :	1 573 529,69
	Réalisé :	1 237 037,66		Réalisé :	1 237 037,66
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00
	Résultat reporté (R002)	0,00		Résultat reporté (R001)	332 720,03
Recettes	Prévu :	1 909 957,46	Recettes	Prévu :	1 573 529,69
	Réalisé :	1 237 037,66		Réalisé :	1 234 657,21
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00
	Résultat reporté (R002)	669 147,80		Résultat reporté (R001)	0,00

Résultat global net de l'exercice	-2 380,45
Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)	334 047,32
Résultat de clôture de l'exercice (avec prise en compte des RAR)	334 047,32

ZONE ARTISANALE DU TRÉMA :

Fonctionnement			Investissement			
Dépenses	Prévu :	374 721,82	Dépenses	Prévu :	211 678,00	
	Réalisé :	205 535,00			Réalisé :	205 535,00
	Reste à réaliser :	0,00			Reste à réaliser :	0,00
	Résultat reporté (R002)	0,00			Résultat reporté (R001)	5 039,00
Recettes	Prévu :	374 721,82	Recettes	Prévu :	211 678,00	
	Réalisé :	205 535,00			Réalisé :	205 039,00
	Reste à réaliser :	0,00			Reste à réaliser :	0,00
	Résultat reporté (R002)	168 082,82			Résultat reporté (R001)	0,00

Résultat global net de l'exercice	-496,00
Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)	162 547,82
Résultat de clôture de l'exercice (avec prise en compte des RAR)	162 547,82

SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME :

Fonctionnement			Investissement			
Dépenses	Prévu :	212 300,00	Dépenses	Prévu :	75 850,00	
	Réalisé :	123 374,01			Réalisé :	5 140,00
	Reste à réaliser :	0,00			Reste à réaliser :	0,00
	Résultat reporté (R002)	0,00			Résultat reporté (R001)	0,00
Recettes	Prévu :	212 300,00	Recettes	Prévu :	75 850,00	
	Réalisé :	156 730,56			Réalisé :	8 879,27
	Reste à réaliser :	0,00			Reste à réaliser :	0,00
	Résultat reporté (R002)	34 590,75			Résultat reporté (R001)	3 505,51

Résultat global net de l'exercice	37 095,82
Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)	75 192,08
Résultat de clôture de l'exercice avec prise en compte des RAR)	75 192,08

RÉGIE ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement	Investissement
-----------------------	-----------------------

Dépenses	Prévu :	1 233 251,50	Dépenses	Prévu :	1 504 237,46
	Réalisé :	609 614,70		Réalisé :	367 965,89
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	537 600,00
	Résultat reporté (R002)	0,00		Résultat reporté (R001)	0,00
Recettes	Prévu :	1 233 251,50	Recettes	Prévu :	1 504 237,46
	Réalisé :	655 568,37		Réalisé :	440 053,25
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	97 549,00
	Résultat reporté (R002)	626 651,50		Résultat reporté (R001)	469 953,48

Résultat global net de l'exercice	118 041,03
Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)	1 214 646,01
Résultat de clôture de l'exercice (avec prise en compte des RAR)	774 595,01

RÉGIE EAU :

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Prévu :	2 056 069,57	Dépenses	Prévu :	472 148,05
	Réalisé :	1 547 181,79		Réalisé :	171 753,28
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	58 853,52
	Résultat reporté (R002)	0,00		Résultat reporté (R001)	165 040,39
Recettes	Prévu :	2 056 069,57	Recettes	Prévu :	472 148,05
	Réalisé :	1 848 948,13		Réalisé :	239 535,55
	Reste à réaliser :	0,00		Reste à réaliser :	0,00
	Résultat reporté (R002)	423 759,57		Résultat reporté (R001)	0,00

Résultat global net de l'exercice	369 548,61
Résultat de clôture de l'exercice (hors RAR)	628 267,79
Résultat de clôture de l'exercice (avec prise en compte des RAR)	569 414,27

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2025, le Conseil communautaire, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par M. le Président :

Article 1 : adopte le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

Article 2 : constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire de la Communauté de Communes, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Article 4 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Didier BERGES

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 18 mars 2026
Le Vice-Président de la Communauté de Communes
Jean-Michel DUCLAVÉ



